



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

**Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28**

OBJET :
Dénomination d'une place

N° 065/2024

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 4 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 29 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, GOLFIER, BES Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, GARBAY, GOUJON et GREGOIRE Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Madame IBN-SALAH qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Monsieur GELLY.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame MEDECIN.
Monsieur DULOARD qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI.
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID.
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Monsieur BARRERE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame MEDECIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 14 mars 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

La cité scolaire de Nérac a initié un projet de féminisation d'une place de la commune. Plusieurs classes ont travaillé par groupe afin de sélectionner un nom de femme et de le présenter à leurs camarades. Les classes ont ensuite organisé un vote.

Les noms ayant retenu le plus de suffrage sont :

- Gisèle Halimi (50 %)
- Serena Williams (20,7%)

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de déterminer une place et de choisir parmi ces deux noms, sa dénomination.

AR Prefecture

047-214701955-20240404-DEL0652024-DE
Reçu le 12/04/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

(2 abstentions - Mesdames BERTHOUMIEU et GREGOIRE)

- **DE CHOISIR** comme site, l'esplanade du quai de la Baïse devant l'Espace d'Albret.
- **DE DENOMMER** cette place « Esplanade Gisèle HALIMI ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
préfecture de Nérac le
Et de la publication à Nérac le*

Le MAIRE,



[Handwritten signature in blue ink]

Le SECRETAIRE DE SEANCE,